

**Résolution de la Commission Exécutive de l'U.D. Cgt-FORCE OUVRIERE d'Ille et Vilaine*****Seul un appel à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi sur les retraites pourra faire reculer le gouvernement.***

La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille et Vilaine réunie le 4 octobre 2010 a examiné la situation sociale au lendemain des manifestations du samedi 2 octobre et des journées de grèves et de manifestations des 7 et 23 septembre. Elle rappelle :

**Le projet de loi sur les retraites c'est l'interdiction de partir avant 62 ans,** le report de l'âge de la retraite de deux ans des salariés progressivement jusqu'en 2018, quel que soit le nombre de trimestres cotisés.

**Le projet de loi Sarkozy sur la retraite voté, en première lecture, à l'assemblée nationale le 15 septembre 2010, c'est aussi :**

- le report de 65 à 67 ans de l'âge de départ à taux plein, sans décote. Les catégories actives verraient également l'âge de départ augmenté de deux ans,
- l'augmentation de la durée de cotisation pour obtenir une retraite complète de quatre mois par année jusqu'en 2020,
- une prise en compte de la pénibilité que si le salarié peut prouver une incapacité de 10 % (le projet initial prévoyait 20),
- la suppression de la retraite des mères de famille fonctionnaires après 15 ans de service sauf pour celles qui sont à moins de cinq ans de la retraite.
- une augmentation du taux de retenue pour pension des fonctionnaires se traduisant par des pertes nettes cumulées de 800 à 1600 € jusqu'en 2020.

Le débat parlementaire a été l'occasion de durcir encore la contre-réforme : un amendement détruit la Médecine du travail en la mettant sous la coupe des patrons et un autre prépare la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire la fin programmée du Code des pensions.

**La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille et Vilaine réaffirme ses revendications en matière de retraite :**

- Préserver le droit à la retraite à 60 ans à taux plein et obtenir l'abrogation du système de décote instaurée par la loi de 2003
- Bloquer tout allongement de la durée de cotisation et revenir aux 37,5 annuités
- Maintenir le système solidaire de la répartition et revaloriser les pensions
- Revenir au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- Maintenir le code des pensions et le calcul sur les six derniers mois dans le public

Malgré près de trois millions de manifestants le 7 septembre (35000 à Rennes, 3500 à St-Malo, 400 à Vitré, 800 à Fougères), des taux de grévistes importants (Près de 20 % de grévistes au Conseil Général ; 28,5 % de grévistes le matin au CHU ; plus de 30% à Pôle emploi Bretagne ; près de 50% dans l'Education, plus de 53% aux Finances ; près de 70% à la plate-forme colis du Rheu ; la municipalité de Bruz quasiment paralysée ; la caisse primaire de l'assurance maladie fermée), le gouvernement n'a rien lâché.

Nouvelle journée d'action le 23 septembre avec plus de 3 millions de manifestants : encore près de 30 000 manifestants à Rennes avec, au coude à coude, le défilé FO-Solidaires 35 et celui des syndicats de la CGT et de la CFDT réclamant le retrait de la loi ; des taux de grévistes encore importants : dans l'Education, au conseil général, au CHU, chez Veolia Propreté, aux finances, dans les municipalités, dans les transports, à la SNCF, à la Poste.

Le 24 septembre, le 1<sup>er</sup> ministre déclarait devant un parterre de députés : « non, avec le Président de la République, nous ne retirerons pas le projet de réforme » annonçant que le gouvernement ne tiendrait pas compte de l'exigence qui s'exprime dans les manifestations.

***La sécu a du plomb dans l'aile...***

Le plomb dans l'aile qu'a pris la sécurité sociale de 1945 commence à faire son effet !

Une ordonnance prescrite le jeudi 29 septembre 2010 par un médecin à un assuré n'a pas pu être honorée par le pharmacien. En effet la réponse du pharmacien à l'assuré venu chercher ses médicaments le 1er octobre : « Monsieur, les médicaments que vous a prescrits votre médecin ne sont plus remboursés depuis hier. Je n'ai pas d'autre solution que de vous demander de payer ».

Si l'assuré n'avait pas eu les moyens de payer ses médicaments il serait resté malade sans pouvoir se soigner. Voilà ce que devient la Sécu aujourd'hui, et après la réforme des retraites demain ? ... Ce seront les congés payés ?

Le samedi 2 octobre, l'Union Départementale et Solidaires 35 ont appelé « tous les salariés du public et du privé, les chômeurs et les retraités, les étudiants et les lycéens, tous ceux qui sont pour la grève jusqu'au retrait du projet de contre-réforme des retraites à se rassembler à 10H00 place de la Gare, à Rennes le samedi 2 octobre afin d'ouvrir la voie à la généralisation de la grève dès que possible. »

**Lu dans un tract du 27/09/2010 émanant des fédérations CGT/CFDT/UNSA/SUD de la SNCF:**

« Les Fédérations décident de mettre en débat dans leurs structures, et plus largement parmi les cheminots l'idée de nouvelles modalités d'actions pouvant aller au-delà des 24 heures de grève, et ce dans la perspective de « l'ultimatum » fixé au Gouvernement par l'Intersyndicale au 12 Octobre prochain. »

**PARIS, 3 oct 2010 (AFP)**

La CGT cheminots ne se décidera que mercredi sur la suite de sa mobilisation contre la réforme des retraites, mais souhaite que plusieurs secteurs d'activité engagent des "actions reconductibles" à partir du 12 octobre, a indiqué dimanche à l'AFP son secrétaire général Didier Le Reste

Partout la question de la grève jusqu'au retrait est en discussion à la SNCF, les syndicats discutent de la grève illimitée La CE constate que les grands ports de commerce étaient fermés vendredi, les dockers et les grutiers combattant la réforme des retraites et revendiquant une cessation anticipée d'activité.

La CE constate que le 23 septembre il y avait dans les cortèges plus de jeunes. L'appel commun FO-FIDL au retrait de la réforme stipule : « Tous, nous serons concernés, à plus ou moins long terme par les conséquences de l'application de cette réforme. Tous, nous devons être impliqués et réagir pour nos droits et notre avenir. ». Vendredi 30 septembre, à Lorient, ils étaient près de 500 lycéens à manifester et ils se sont arrêtés devant la maison des syndicats.

Les manifestations du samedi 2 octobre ont montré que la mobilisation ne faiblit pas, que l'immense majorité des salariés rejette la réforme des retraites. Aujourd'hui tous les commentateurs poussent le gouvernement à faire des concessions pour préserver l'essentiel : augmenter le temps de travail de 60 à 62 ans.

Après les journées d'action des 7 septembre, 23 septembre et 2 octobre, la Commission Exécutive constate que, plus que jamais l'exigence du retrait est clairement exprimée par les salariés, que la mobilisation ne faiblit pas.

**Chacun en est conscient :  
c'est la grève interprofessionnelle  
qui pourra contraindre le  
gouvernement à retirer son projet.**

Ce n'est ni entreprise par entreprise, ni par des journées d'action à répétition, ni par des grèves éparpillées qu'il sera fait échec à la contre-réforme Sarkozy-Fillon-Woerth, n'est-ce pas une des leçons du conflit de 2003 contre la réforme Fillon ?

Chacun le mesure : pour amplifier la mobilisation il suffit que toutes les organisations se prononcent clairement pour le retrait du projet de loi sur les retraites et décident d'un appel clair à la grève jusqu'au retrait. C'est ce que Force Ouvrière propose depuis plusieurs mois.

**La Commission Exécutive de l'Union  
Départementale Force Ouvrière d'Ille et Vilaine  
appelle les salariés du public et du privé à la  
grève à partir du 12 octobre jusqu'au retrait du  
projet de loi sur les retraites.**

Elle mandate le bureau départemental pour faire cette proposition à toutes les organisations, pour prendre toute disposition afin d'étendre les prises de positions communes avec d'autres organisations de l'intersyndicale à l'image des communiqués communs obtenus avec Solidaires 35 pour la grève pour le retrait.

Elle mandate son Secrétaire Général pour intervenir au Comité Confédéral National pour que la confédération agisse dans ce sens.

Rennes, le 4 octobre 2010  
Adopté à l'unanimité

**Seuil de pauvreté et « déficits abyssaux »**

**L'INSEE a revu le seuil de pauvreté, celui-ci se monte maintenant à 950 € mensuel (100 € de moins que le SMIC net) ; 13% de la population française, soit 7, 836 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles ne « disposent pas de ressources matérielles suffisantes pour vivre décemment ».**

**21 milliards d'euros de déficit pour l'assurance maladie caractérisé comme un déficit abyssal... Bigre, à rapprocher du budget de la sécu de 1500 milliards d'euros, c'est comme si l'on disait à un salarié dont le revenu est de 1500€ qu'il ne pouvait avoir un découvert de 21€.**

**Et ils veulent nous faire travailler deux ans de plus !!!**

**TOUS EN GREVE ET A LA MANIFESTATION MARDI 12 OCTOBRE**

Le lieu et l'heure du rassemblement FO seront communiqués mercredi après-midi.